

Perspectives

Apériodique – n°20/106 – 2 avril 2021

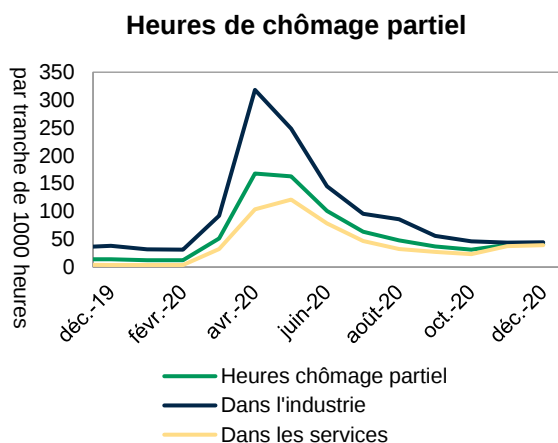
ITALIE – Un marché du travail gelé en 2020

- Parallèlement au repli de l'activité de 8,9%, le taux de chômage a baissé en 2020. Ce qui pourrait sembler paradoxal trouve son explication dans les mesures extraordinaires de soutien de l'emploi déployées par le gouvernement. Dès le début de la crise, le dispositif de chômage partiel (Cassa d'integrazione, CIG) a été généralisé. Au régime ordinaire, les premiers décrets d'urgence ont introduit un dispositif dérogatoire qui a permis d'étendre la couverture à l'ensemble des PME ainsi qu'aux indépendants. Dans le même temps, les entreprises ayant recours au chômage partiel avaient pour interdiction de licencier. À ces mesures, un ensemble d'incitations réglementaires de prolongement de contrats à durée déterminée ainsi que d'extensions de droits pour les demandeurs d'emploi inscrits au chômage, a été mis en place. Ces interventions semblent avoir figé temporairement le marché du travail, dont les mouvements ne reflètent que peu les variations marquées qu'a connues l'activité au cours de l'année rythmées par les phases d'ouverture et de fermeture.
- Seules les composantes à durée déterminée ont joué sur les flux d'actifs inoccupés. La crise a également favorisé les effets d'éviction sur le marché du travail baissant artificiellement le taux de chômage. Elle a davantage fragilisé les composantes les plus vulnérables de la population active que sont les jeunes, les femmes et les travailleurs précaires.
- Cette tendance devrait se poursuivre au cours du premier semestre 2021. Tandis qu'en 2020, le taux d'emploi a baissé de 2 %, le retrait progressif des mesures de soutien devrait révéler l'étendu du choc sur l'emploi, notamment en termes de destruction d'emplois. Il devrait être tempéré par la vigueur de la reprise, mais l'impulsion liée à la croissance pourrait se révéler insuffisante si elle s'accompagne d'une normalisation du taux d'activité. La hausse de la croissance devrait probablement s'accompagner d'une hausse du chômage.

Un des indicateurs qui permet de rendre compte de la baisse en besoin de facteurs travail reste les heures travaillées. Alors que le PIB a baissé de 5,7%, les heures travaillées enregistrent un recul de 7,7% au premier trimestre. Au deuxième trimestre, elles ont diminué de 15,1% pour une baisse du PIB de 13%. Le rebond du troisième trimestre (+15,9%) s'est accompagné d'un redressement des heures travaillées de 21%. Tandis qu'au quatrième trimestre, elles ont de nouveau diminué de -1,5% par rapport au trimestre précédent (PIB : -1,9%). Par vases communicants, cette baisse des heures travaillées s'est traduite en une hausse des demandes de couverture de chômage partiel.

Alors que le nombre d'heures couvertes pour mille heures travaillées a atteint 329,9 au cours du deuxième trimestre (avec 330,6 dans l'industrie et 329,4 dans les services), il a été de 92,5 au cours du quatrième trimestre 2020 (avec 63,9 pour mille dans l'industrie et 112,1 dans les services). Le nombre d'heures couvertes était redescendu à 86,1 pour mille au cours du troisième trimestre (avec 80,1 dans l'industrie et 90 dans les services). Ainsi, au cours du premier confinement, 63,1% des entreprises comptant au moins 3 employés ont déclaré utiliser le dispositif de chômage partiel, une part qui est retombée à 41,8% de juin à novembre 2020. Le recours aux congés obligatoires et la réduction des heures de travail et des équipes ont également été employés pour répondre à la baisse d'activité par environ 30% des entreprises dans la première phase et 20% dans la seconde.

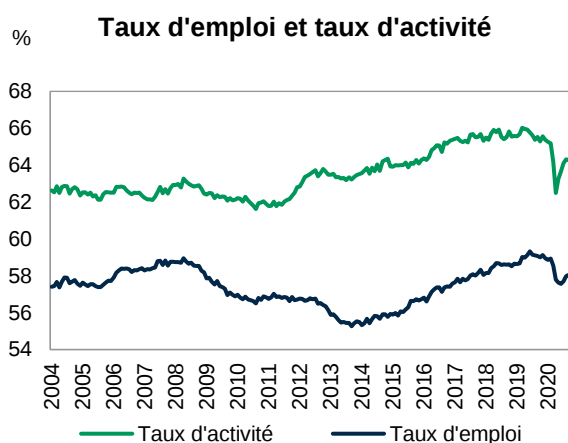
Au total, entre mars et septembre, plus de 6 millions de travailleurs ont reçu au moins une indemnité de chômage partiel avec un nombre moyen d'heures prises en charge de 263. Le pic a été atteint en avril où 5,3 millions de personnes étaient couverts par le dispositif. Ce nombre a progressivement baissé pendant la phase de reprise estivale où il était légèrement inférieur à un million. La deuxième vague s'est accompagnée par une nouvelle hausse des heures prises en charge par le chômage partiel en octobre et novembre.



Source : Crédit Agricole S.A.

En janvier et février 2021, les données de l'INPS indiquent une baisse des heures couvertes par le dispositif de chômage partiel par rapport à la tendance observée en automne. Les nouvelles mesures de restriction mises en place devraient se traduire par une nouvelle hausse des heures couvertes en mars et avril. Au total, le coût de la prise en charge des heures non travaillées par le dispositif de chômage partiel aura entraîné une dépense publique de plus de 27 milliards d'euros pour la période d'avril à novembre 2020. La prolongation du dispositif de chômage partiel renforcé jusqu'à décembre 2021 pour le régime dérogatoire devrait alourdir la facture. Une partie de cette dépense devrait être financée avec l'aide du fonds Sure (*Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency*) dont bénéficie l'Italie à hauteur de 27,5 milliards d'euros. Ce soutien, sous forme de prêts concessionnels de l'UE à hauteur de 100 milliards d'euros pour l'ensemble de l'UE, vise à soutenir les dispositifs de soutien à l'emploi.

Bien que de moindre ampleur, la baisse de l'activité économique s'est traduite par un repli de l'emploi de 2% en 2020, soit -456 000 unités de moins qu'en 2019. Ce repli fait suite à une croissance ininterrompue de l'emploi au cours des six dernières années. Les estimations mensuelles indiquent une stagnation substantielle de l'emploi au cours des deux premiers mois de 2020, suivie d'une forte baisse en mars et avril et des signes de reprise à partir de juillet encore présents en novembre, bien que faibles. Ainsi, entre février et juin 2020, le nombre d'emploi a baissé de -542 000 unités dont la moitié a été récupérée entre juillet et novembre.



Source : Istat, Crédit Agricole S.A.

La diminution de l'offre de travail s'est concentrée sur les groupes déjà considérés comme vulnérables avant la crise. La baisse de l'emploi concerne ainsi principalement les salariés occupant des postes à durée déterminée (-391 000, soit -12,8%) et, dans une moindre mesure, les indépendants (154 000, soit 2,9%). Elle se concentre davantage sur le

travail à temps partiel (-205 000, soit -4,6%) en induisant par le même biais une hausse du temps partiel involontaire. La baisse de l'emploi a été particulièrement marquée chez les femmes (-2,5% contre -1,5% chez les hommes) et chez les moins de 35 ans (-5,1% contre -3,2% pour les 35-49 ans et +1,3% pour les plus de 50 ans).

Les indépendants, et surtout les salariés à durée déterminée ont subi la contraction la plus marquée de l'emploi, ces derniers avec une baisse tendancielle de 677 000 unités au deuxième trimestre et de 449 000 au troisième trimestre. Les secteurs les plus touchés sont les services domestiques (-16,7% au deuxième trimestre et -6,7 au troisième), le secteur des hôtels et restaurants (respectivement -16,1% et -10,8%), en particulier les activités d'accueil, et le commerce (-5,8 % et -4,2 %) ; parmi les professions, l'impact a été plus important pour celles du commerce et des services et pour les non-qualifiés.

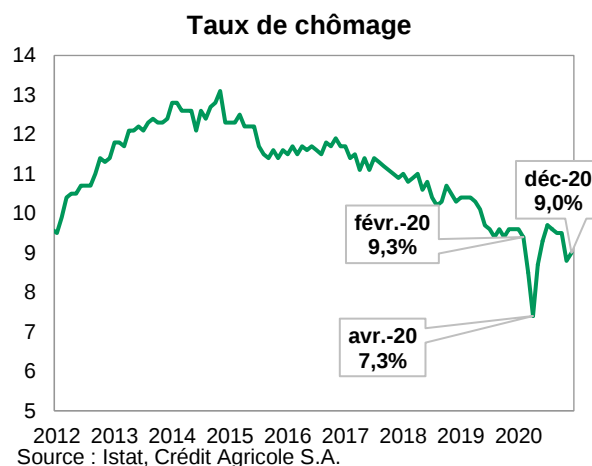
En ce qui concerne la demande de travail des entreprises, elle a diminué de 1,7% en 2020. La reprise de l'activité dans l'industrie au cours du deuxième semestre a permis de limiter la baisse de la demande d'emploi manufacturier à -0,1%, tandis qu'elle est restée plus marquée dans les services (2,6%), plus touchés par la suspension d'activités.

Le réajustement des besoins en facteur travail s'est fait au détriment de la composante à temps partiel qui a subi la baisse la plus importante de 3,6% (2,5% dans l'industrie et -3,8% dans les services). Après plusieurs années en territoire positif, le solde du nombre de contrats de travail (nouveaux contrats versus fin de contrats) est tombé en négatif en 2020 atteignant 115 000 postes en moins. Cette baisse est due à une diminution des nouveaux contrats, en particulier ceux de courte durée, ainsi qu'au non renouvellement des contrats à durée déterminée arrivés à échéance. Le gel des licenciements s'est quant à lui traduit par une diminution progressive du nombre de résiliations de contrats à partir de mars.

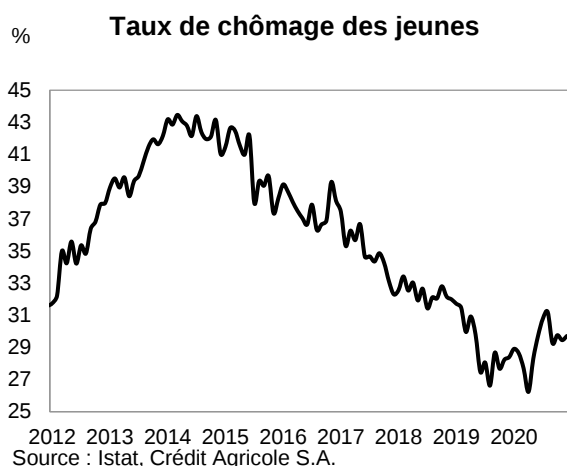
La baisse de postes de travail concerne particulièrement les services avec -110 000 postes au 31 décembre 2020 contre -13 000 postes dans l'industrie ; l'agriculture, en revanche, affiche une augmentation (+9 000 postes). Sans surprise, le secteur qui fait état de la plus forte réduction du nombre de postes est l'hébergement et la restauration avec -200 000 postes en fin d'année, ce qui s'est traduit par une réduction des embauches notamment en CDD. Il est suivi du commerce et des transports (-43 000 postes).

Les confinements successifs ont également induit, avec le développement du télétravail, une nouvelle segmentation du marché du travail entre les métiers éligibles au travail à distance et ceux qui ne le sont

pas et qui restent fragilisés par les restrictions sur la mobilité. La part des employés en télétravail, dans les entreprises qui ont mis en place le télétravail, est passée de 5% pour la période précédant la Covid-19, à 47% pendant le confinement de mars-avril, pour se stabiliser autour de 30% à partir de mai. Les entreprises qui font usage du télétravail ne représentent que 21,3% des entreprises comptant au moins trois employés au cours du premier confinement. Ce pourcentage est tombé à 11,3% entre juin et novembre.



La crise sanitaire a également eu pour conséquences de générer un effet d'éviction d'une partie des actifs du marché du travail. Cette fuite d'actifs (taux d'inactifs à 35,9%) masque mécaniquement une partie des effets de la crise sur le taux d'emploi qui baisse d'un point par rapport à 2019 à 58,1% mais aussi sur le taux de chômage à 9,2%. Les catégories les plus vulnérables, telles que les femmes, les jeunes et les précaires, observent la plus forte hausse du taux d'inactivité. Parmi les raisons qui expliquent cette remontée de l'inactivité, les enquêtes indiquent une hausse du nombre de personnes qui se disent découragées (+85 000, +6,4% en un an). Les raisons familiales (+85 000, +2,9%) et la poursuite de la scolarité sont également invoquées, mais la hausse la plus importante est liée à l'urgence sanitaire et ce qu'elle implique (peur de la contamination, manque de visibilité par rapport à l'épidémie, report de l'entrée sur le marché du travail ; ce facteur compte pour +19%).



Enfin, l'intégration des nouvelles entrées sur le marché du travail se révèle problématique dans ce contexte récessionniste. Alors que le taux de chômage des moins de 25 ans reste toujours très élevé autour de 30% et augmente légèrement en

2020 de 0,3 point, le taux d'emploi diminue de 2,1 points pour les jeunes. La situation est d'autant plus critique pour les 20-24 ans dont le taux d'emploi diminue de 4% pour atteindre 28,7%, entraînant ainsi une hausse du chômage de 2 points à 27,7%. Les écarts par niveau d'éducation, déjà présents avant la crise, se sont en outre creusés. La baisse du taux d'emploi pour les diplômés les plus élevés reste plus faible (-0,3 point à 78,8%) que pour les moins qualifiés (-1,4 point). Le taux de chômage, en baisse chez les diplômés et les diplômés de l'enseignement secondaire (-0,6 point), est au contraire légèrement plus élevé chez les jeunes les moins qualifiés (+0,1 point), et varie de 5,1% pour les diplômées du supérieur, à 9% pour les diplômés de l'enseignement secondaire et 13,5% pour les jeunes n'ayant pas plus qu'un diplôme de l'enseignement secondaire. ■

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
31/03/2021	<u>Asie : la grande fracture ?</u>	Asie du Sud-Est
30/03/2021	<u>Zone euro – Vaccination dans l'UE : " Yes, we can " ou tour de Babel ?</u>	UE
30/03/2021	<u>Turquie – Pierre et le Loup</u>	PECO, Asie centrale
26/03/2021	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
25/03/2021	<u>Asie – Chêne ou roseau : l'Asean tiendra-t-elle ses promesses ?</u>	Asie du Sud-Est
24/03/2021	<u>Brésil – Un resserrement monétaire vigoureux</u>	Brésil
24/03/2021	<u>Services et tourisme dans les pays émergents, une des clés de la crise</u>	Émergents
23/03/2021	<u>Royaume-Uni – La BoE plus optimiste sur les perspectives à court terme</u>	Royaume-Uni
22/03/2021	<u>France – Confinement, le troisième</u>	France
19/03/2021	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
17/03/2021	<u>Fintech, l'envers du décor ! Une diversité de façade</u>	Banques, innovation
17/03/2021	<u>Chine – Ce qu'il faut retenir des "deux sessions"</u>	Asie
16/03/2021	<u>États-Unis – Un plan de sauvetage au-delà des attentes</u>	États-Unis
15/03/2021	<u>BCE – Non, il ne s'agit pas d'une "bonne" repentification de la courbe des taux</u>	UE

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille - **Rédacteur en chef :** Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit - **Statistiques :** Robin Mourier

Secrétariat de rédaction : Sophie Gaubert

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <http://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur l'App store

Android : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.